

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 Mai 2026

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-un Mai à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente de BEVONS, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.

Date de la convocation : 13 Mai 2026

Membres présents : René AVINENS, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Aurélie DURAND, Angélique EULOGE, Regis FELICETTI, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Antoine POLATOUCHE, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Éric TEDESCHI, Pierre-Yves VADOT.

Absents excusés : Alain MORNET (pouvoir à René AVINENS).

Membres en exercice : 27
Titulaires présents :25
Suppléants présents : ...1
Pouvoirs : 1
Votants :27

DCC N° 36/2026

OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS INGENIERIE ET TERRITOIRES 04

--- Monsieur le Président de la CCJLVD rappelle que la Communauté de communes adhère pour elle-même et ses communes membres à l'agence départementale Ingénierie et Territoires 04 (IT04). Cette instance apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :

- Eau potable, assainissement et milieux aquatiques ;
- Voirie et réseaux divers ;
- Recherche de financements ;
- Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.
- Diagnostic performance énergétique et accompagnement maîtrise d'ouvrage

--- IT04 pourra également intervenir, sur sollicitation d'un membre pour un besoin spécifique et après avis du Conseil d'administration, sur des missions relevant d'autres domaines, dans la limite des prestations décrites au règlement intérieur.

--- Monsieur le Président précise que, dans le cadre de cette adhésion, la CCJLVD doit être représentée par 2 titulaires et 2 suppléants. Monsieur le Président précise que le vote doit se faire à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité de l'organe délibérant. Il sollicite donc l'avis de l'assemblée sur les modalités du vote.

À l'unanimité, le conseil décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret.

--- Monsieur le Président demande à l'assemblée si certains élus se portent candidats.

--- Après en avoir délibéré à la majorité (8 abstentions), le conseil communautaire :

- **DESIGNE** pour représenter la Communauté de communes au sein de IT 04 :
 - Deux délégués titulaires :
 - Monsieur TEDESCHI
 - Monsieur GUERINI
 - Deux délégués suppléants :
 - Monsieur MARTINOD
 - Monsieur BOISSONNET
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

----- Fait et délibéré à BEVONS, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
B. CHADEBEC



Le secrétaire de séance,
F.DRAC